



**Commission des Forêts  
d'Afrique Centrale**

*Une dimension régionale pour la conservation  
et la gestion durable des écosystèmes  
forestiers*



**GLOBAL ENVIRONMENT FACILITY**  
INVESTING IN OUR PLANET



*Empowered lives.  
Resilient nations.*

*Projet Régional - CBSP – Partenariat pour la conservation de la biodiversité :  
Financement durable des Aires Protégées dans le Bassin du Congo- PIMS 3447*

## COMMUNIQUE FINAL



**Atelier d'information et de Plaidoyer auprès des Parlementaires et décideurs Politiques sur les mécanismes de partage des Revenus, la redistribution de certains revenus fiscaux et la valeur économique ainsi que la problématique de la gestion Efficace et du financement Durable des aires protégées du Cameroun**

*Mbalmayo du 03 au 07 Mai 2021*

\*\*\*\*\*

Du 02 au 07 Mai 2021, s'est tenu à l'Hôtel Départemental de Mbalmayo, l'atelier d'information et de Plaidoyer auprès des Parlementaires et décideurs Politiques sur les mécanismes de partage des Revenus, la redistribution de certains revenus fiscaux et la valeur économique ainsi que la problématique de la gestion Efficace et du financement Durable des aires protégées du Cameroun.

La rencontre organisée par le Secrétariat Exécutif de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), en partenariat avec le Projet Régional PNUD/FEM avait pour objectif général de faire un plaidoyer en vue de donner aux Parlementaires la connaissance et les outils nécessaires pour mener avec plus d'efficacité leurs missions et permettre aux décideurs politiques la prise de décision bien informée qui intègre favorablement les résultats d'études en lien avec les sites pilotes de démonstration dans les documents de politique.

Cet atelier a connu la participation effective d'une vingtaine de personnes représentant les groupes d'acteurs suivants :

- Le représentant de la Présidence de la République ;
- Les représentants des deux Chambres du Parlement : le Senat et l'Assemblée Nationale - Réseau des Parlementaires pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale (REPAR) ;
- Les Administrations sectorielles :
  - Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) ;
  - Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) ;
  - Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) ;
  - Ministère du Tourisme et des Loisirs (MINTOUL) ;
  - Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDEVEL);
- La Coordination Nationale de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (CNC) ;
- Le Secrétariat Technique Permanent du REPAR.

A la suite des présentations inscrites dans l'agenda, les échanges ont porté sur les points ci-après :

- La nécessité d'actualiser le document de stratégie nationale de financement durable des Aires Protégées du Cameroun en intégrant les orientations de la SND30 ;
- Les enjeux géopolitiques du braconnage ;
- L'internalisation des conventions, accords, directives traités, protocoles liés à la gestion de la biodiversité dans la législation du Cameroun ;
- L'élaboration d'une stratégie nationale de l'écotourisme en vue de valoriser les APs à travers le développement des filières éco touristiques intégrées à la dynamique économique de leur milieu ;
- Le contrôle de la transhumance internationale ;
- Les mécanismes de financement des APs existants (Fonds fiduciaires & PPP)

A la fin des échanges, les recommandations ci-après ont été formulées :

- Modifier la loi N°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche pour tenir compte des défis de la décentralisation ;
- Autonomiser la gestion des aires protégées à travers la mise en œuvre de l'ONAPCAM ;
- Inventorier la ressource et affecter une valeur à chacune d'elle pour une meilleure intégration de la biodiversité dans le processus de planification ;
- Mettre sur pied un cadre de concertation pour tous les points focaux des conventions liées à la biodiversité où les données liées à la biodiversité sont reportées et partagées ;
- Faire le lobbying nécessaire pour la signature du projet de décret portant création, organisation et fonctionnement de l'ONAPCAM ;
- Convoquer le groupe de travail pour la relecture et validation du rapport sur la valeur économique des Aires Protégées ;
- Faciliter l'adoption de la loi portant sur l'accès aux ressources génétiques et au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (la Loi APA, Protocole de NAGOYA) ;
- Faciliter l'adoption de la loi portant sur la Biosécurité (Protocole de CARTAGENE) ;
- Etudier la possibilité de mieux encadrer la transhumance au Cameroun.

Fait à Mbalmayo le 07 Mai 2021.

Les Participants

Pour le Projet Regional PIMS-3447

**Dr. Aline MALIBANGAR**  
Coordonnateur Régional  
PNUD / FEM



Pour les Parlementaires

Hon. YOUNO KOUPIT A.

Sen. MBELLA MOKI Charles

Pour l'Administration  
Le Représentant de la Présidence  
de la République

M. ONDOA Antoine